



Pensionskasse Musik und Bildung  
Caisse de Pension Musique et Formation  
Cassa Pensioni Musica e Educazione

# Info Prévoyance 2013

N° 1

Informations et rapport annuel 2012

- prévoyance professionnelle
- sécurité maximale
- conditions équitables
- facilité d'utilisation
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

# La Caisse de Pension Musique et Formation se porte bien!

2012 a été une excellente année sur le plan des placements. La part de la fortune de prévoyance placée en propre par la CP Musique et Formation, qui s'élève actuellement à près de 24% de la fortune de placement totale, a enregistré une progression très favorable, avec une performance de **8,7%**.

Les produits de placement qui en résultent nous permettent pour l'année en cours de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés à un taux de **2,25%**, soit 0,75% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Le taux de couverture était de 105,08% au 31 décembre 2012. Les réserves de fluctuations de valeur nécessaires à la garantie des placements propres étaient totalement constituées au 31 décembre 2012.

Depuis la mise en place progressive d'un placement partiel propre de la fortune de prévoyance à partir de 2008, la CP Musique et Formation applique la stratégie qu'elle a décidée de manière déterminée et responsable, apportant ainsi aux assurés une **plus-value supplémentaire** avec **d'excellentes prestations et une sécurité élevée**.

- Le contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA offre une sécurité maximum, car au moins 70% de l'avoir de vieillesse des personnes actives et toutes les rentes en cours sont garantis.
- Avec un placement partiel propre bien diversifié, mais aussi clairement encadré (30% maximum des avoirs de vieillesse des personnes actives), la CP Musique et Formation se ménage l'opportunité de revenus supplémentaires réguliers au bénéfice de ses assurés, qui pourront par exemple se traduire par des rémunérations supplémentaires.

Le bilan qui peut être tiré des cinq premières années montre que cette stratégie de placement de la fortune a véritablement porté ses fruits. Le taux de couverture de notre caisse de pension en est également la preuve: même pendant les périodes difficiles sur les marchés financiers, il n'a cessé de s'inscrire nettement au-delà de 100%.

La Caisse de Pension Musique et Formation se voit ainsi confortée dans son engagement; son offre et ses placements de fortune pour les écoles et professeurs de musique font d'elle une institution de prévoyance de première qualité.

L'importance des défis à venir pour les caisses de pension ne diminue cependant pas: l'avancement du début du processus d'épargne LPP, la fixation du taux de conversion minimum, le relèvement de l'âge ordinaire de la retraite ainsi que la mise en œuvre de l'initiative contre les rémunérations abusives, approuvée par une large majorité de la population, ne sont que quelques-unes des thématiques aujourd'hui traitées par le Conseil fédéral. Le Parlement, et finalement le peuple, prendront les décisions relatives à ces différents changements.

Nous vous tiendrons régulièrement informés sur ces processus dans notre bulletin sur la prévoyance ainsi que sur notre site Web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

Le Conseil de fondation de la CP Musique et Formation

## Bilan et compte d'exploitation 2012 (forme abrégée)

BILAN AU	31. DEC. 2012 EN CHF	31. DEC. 2011 EN CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>A</b> PLACEMENT	128'596'768	112'765'279
<b>B</b> COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	22'941	37'051
<b>C</b> ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	353'211'936	319'281'294
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>481'831'645</b>	<b>432'083'623</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>D</b> DETTES	2'173'007	1'582'267
<b>E</b> COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	115'809	477'339
<b>F</b> RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
<b>G</b> PROVISIONS NON TECHNIQUES	273'000	273'000
<b>H</b> CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	456'099'357	415'071'628
<b>PASSIFS LIÉS</b>	<b>458'661'173</b>	<b>417'404'234</b>
<b>I</b> RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	13'186'000	14'679'389
<b>J</b> CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT	9'984'473	0
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	0	2'106'871
> AUGMENTATION/DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES	9'984'473	-2'106'871
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	9'984'473	0
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>481'831'645</b>	<b>432'083'623</b>

## Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2012 EN CHF	2011 EN CHF
<b>K</b> COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	35'684'150	34'046'122
<b>L</b> PRESTATIONS D'ENTRÉE	16'870'945	4'967'235
<b>K-L</b> APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	52'555'094	39'013'358
<b>M</b> PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-8'983'440	-8'448'780
<b>N</b> PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
<b>O</b> PRESTATIONS DE SORTIE	-9'313'413	-6'076'462
<b>M-O</b> DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-18'296'853	-14'525'242
<b>P/Q</b> DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-7'097'087	-7'264'856
<b>R</b> PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	30'826'115	25'870'584
<b>S</b> CHARGES D'ASSURANCE	-56'393'284	-42'745'078
<b>K-S</b> <b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	<b>1'593'986</b>	<b>348'766</b>
<b>T</b> RÉSULTAT DES PLACEMENTS	7'922'650	-1'365'885
<b>T</b> FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-167'310	-187'869
<b>T</b> <b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>7'755'340</b>	<b>-1'553'754</b>
<b>U</b> DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
<b>V</b> AUTRES PRODUITS	0	0
<b>W</b> AUTRES FRAIS	0	0
<b>X</b> FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-716'093	-629'481
<b>X</b> FRAIS DE MARKETING	-142'149	-123'012
<b>K-X</b> <b>EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉS. FLUCTUATION DE VALEURS</b>	<b>8'491'084</b>	<b>-1'957'481</b>
<b>Y</b> DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	1'493'389	-149'389
<b>Z</b> <b>EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES</b>	<b>9'984'473</b>	<b>-2'106'871</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE</b>	<b>105.08%</b>	<b>103.54%</b>

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2012 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

# Rapport sur l'exercice 2012 1ère partie

## Généralités

La Caisse de pension Musique et Formation a poursuivi sa croissance en 2012. L'effectif des personnes assurées est à la fin 2012 de 8'850 personnes. L'assurance de tous les salariés à temps partiel reste une priorité de la Caisse de pension Musique et Formation.

## Placements partiellement autogérés

Outre l'avoir garanti placé chez AXA Winterthur, qui s'élevait à 353 millions de francs au 31 décembre 2012, la part de placements autogérés de 100 millions se répartissait comme suit au 31 décembre 2012:

	MONTANT (EN CHF MIO.)	EN %
LIQUIDITÉS	2.84	3
OBLIGATIONS EN CHF	8.09	8
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	10.80	11
IMMOBILIER SUISSE	23.89	24
ACTIONS SUISES	16.55	17
ACTIONS ÉTRANGÈRES	18.60	18
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION	2.47	2
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	3.06	3
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	2.95	3
MATIÈRES PREMIÈRES	3.23	3
PLACEMENTS ALTERNATIFS	7.52	8
<b>TOTAL</b>	<b>99.99</b>	<b>100</b>

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

# Rapport sur l'exercice 2011 2ème partie

## Comptes annuels

Les comptes annuels 2012 font apparaître un excédent de produits de 9'984 millions de francs (contre un excédent de charges de 2'107 millions de francs l'année précédente). Les fonds libres au 31 décembre 2012 ont donc augmenté pour s'établir à 9'984 millions de francs. Soulignons que la CP Musique et Formation a constitué entièrement toutes les réserves de fluctuation de valeurs de 13'186 millions de francs et toutes les autres réserves nécessaires. Le taux de couverture était de 105% au 31 décembre 2012.

De même, au cours de l'exercice considéré, les contributions de risque ont pu être maintenues à un niveau avantageux, et les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux supérieur de 0,5% au taux d'intérêt minimal LPP.

Les frais administratifs seront désormais présentés par personne et par bénéficiaire de rente, car la gestion des rentes de vieillesse et d'invalidité génère également des coûts. Pour la période de transition, les frais sont présentés comme auparavant par assuré.

## Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT FIN...	2009	2010	2011	2012
NOMBRE D'ASSURÉS	8346	8521	8769	<b>8851</b>
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	516	562	609	<b>663</b>
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	29.6	30.7	31.7	<b>33.6</b>
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE CHF	189	184	187	<b>195</b>
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	178	172	174	<b>181</b>
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	357	386	415	<b>456</b>
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	14.4	14.5	14.7	<b>13.2</b>
FONDS PROPRES MIO CHF	1.3	2.1	0	<b>10.0</b>
TAUX DE COUVERTURE	104.4	104.3	103.5	<b>105.1</b>

# Différentes informations

## Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2014.

## Retraite

### Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

### Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

### Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

## Conversion des rentes de vieillesse

Face aux avantages qu'elle présente, nous maintenons la conversion des avoirs de vieillesse en rentes de vieillesse. C'est ainsi que, sur l'ensemble des avoirs de vieillesse d'une personne assurée auprès de notre caisse de pension, nous retenons le montant maximal autorisé par la LPP (voir tableau annexé au Règlement, première partie) et le convertissons au taux adéquat fixé par la LPP.

## Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Organe d'application / Interlocuteurs

---

### **Pensionskasse Musik und Bildung**

Marktgasse 5, 4051 Basel  
T +41 61 906 99 00  
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante  
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, Spécialiste en assurances sociales  
sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Angela Corbella, Spécialiste en assurances sociales  
angela.corbella@musikundbildung.ch

## Conseil de fondation

---

### **Représentants des employeurs**

Hans Brupbacher, Président  
Bettina Michaelis  
Andreas Weidmann

### **Représentants des salariés**

Stefan Erl  
Roland Huber  
Hans Peter Schenk, Vice-président

## Office de surveillance / Conseil

---

### **Office de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

### **Organe de contrôle**

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

### **Conseil en investissement**

Algofin AG, St. Gallen

### **Asset Management**

Credit Suisse, Basel

## Fondatrice

---

### **Association Suisse des Ecoles de Musique**

Ruth Hochuli, gérante  
T +41 61 260 20 70  
ruth.hochuli@musikschule.ch

